

## Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2013

L'an deux mil treize le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, suite à la convocation adressée le 11/12/2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Henri PALLANCHE pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

1. Aménagement place Maismac avenant marché RENON
2. Lotissement St Roch
3. Convention EDF / Prélèvement
4. Bail emphytéotique Les Cheires
5. Décisions Modificatives budget
6. Demande financement RASED
7. Convention SIEG /EP rue des Fontes
8. PDIPR
9. Etude de 2 DIA
10. Parcelle I n° 829
11. Questions diverses

**Présents** : Denis FOURNIER, Laurent VIALETTE, Maurice ROBERT, Maryse MAUGUE, Martine TYSSANDIER, Colette CHALAPHY, Laurent FERRERI, Annie GUITTARD, Laurence LANDILLON, Emma RAGO, Marc VANDAME

**Absents non représentés** : Nicolas GAILLOT, Isabelle PAULON, Laurent PEROCHON,

Le conseil approuve le compte-rendu des dernières séances (du 3 et 24 septembre 2013 et du 8 octobre 2013). Emma RAGO est nommée secrétaire de séance et l'ordre du jour est abordé :

### **1. Avenant n°1 Marché RENON / Aménagement Place Maismac**

Des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires pour sécuriser le passage des piétons sur le trottoir en limite du mur de la place. Le conseil municipal valide le devis de la SAS RENON, pour un montant de 3 770 € T.T.C. et autorise M. le Maire à signer un avenant n°1 au marché conclu avec la SAS RENON.

### **2. Lotissement Saint Roch**

Le conseil municipal émet un avis favorable à la rétrocession de la voirie du Lotissement Saint Roch sous réserve : de la transmission des éléments techniques manquants actuellement et de leur validation par un prochain conseil municipal (plans, passage caméra, etc...), de la mise en place de bacs à fleurs pour éviter l'accès des véhicules > 3,5 T au droit des murs de soutènement, étant entendu que les murs de soutènement restent la propriété des riverains.

D'autre part, le conseil municipal a également émis un avis favorable pour la prise en charge financière par la commune des actes de transfert de propriété et de la signalisation d'interdiction aux véhicules > 3,5 T., ainsi que pour la participation pour l'achat des bacs à fleurs à hauteur de 50%. Ce dernier point restant à examiner conjointement (nombre, emplacements...)

### **3. EDF / Convention de prélèvement automatique ou mandat SEPA**

Le conseil municipal donne son accord pour le prélèvement automatique ou prélèvement SEPA des factures d'énergie électrique et mandate le Maire ou son représentant pour signer la convention tripartite de prélèvement relative à ce dossier.

### **4. Bail emphytéotique verger Les Cheires**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la convention en date du 19 décembre 2012 établie entre la commune de Saint-Sandoux et la communauté de commune les Cheires dans le cadre du projet de création d'un verger biologique. La totalité des parcelles étant acquises, il convient d'établir le bail emphytéotique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- donne son accord pour l'établissement d'un bail emphytéotique entre la communauté de communes Les Cheires relatif aux différentes parcelles concernées par le projet de création d'un verger biologique, en reprenant l'article « exposé préalable » de la convention et en précisant que la chapelle est à usage exclusif pour les habitants de Saint-Sandoux (conditions reprises de la donation BRIONNET/ Commune).
- autorise M. le Maire à signer ledit bail emphytéotique

### **5. Décisions modificatives :**

➤ **Décision modificative n°8 Budget Commune 2013 / Cré dits supplémentaires /régularisations 2011 sur mandats et titres :**

- **Crédits à ouvrir :**
  - Compte 10223 : + 1 560,00 €
- **Crédits à réduire :**
  - Compte 21318 : - 1 560,00 €

- **Décision modificative n°9 Budget Commune 2013 / vi rement de crédits pour intégration des travaux en régie**
  - **Crédits à ouvrir :**
    - Compte 040 - 21 : + 8 991,00 €
  - **Crédits à réduire :**
    - Compte 23 – 2313 - Opération 179 : - 8 991,00 €
  
- **Décision modificative n°10 Budget Commune 2013 / vi rement de crédits pour intégration des travaux en régie**
  - **Crédits à ouvrir :**
    - Compte 042 - 722 : + 5 491,00 €
  - **Crédits à réduire :**
    - Compte 746 : - 5 991,00 €
  
- **Décision modificative n°11 Budget Commune 2013 / crédits supplémentaires régularisation des travaux en régie**
  - **Compte Dépenses :**
    - Compte 678 : + 3 500,00 €
  - **Compte Recettes :**
    - Compte 042-722 : - 3 500,00 €

#### **6. Demande de financement RASED**

Le Maire informe le conseil de demande de subvention exceptionnelle du RASED de Val d'Allier Ouest (Réseau d'Aides pour les Elèves en Difficulté) d'un montant de 240 € (soit 2,00 € par enfant scolarisé). D'autre part, une autre aide d'un montant de 108,00 € est également sollicitée pour participation à des besoins ponctuels en investissement. Ce dossier est à l'étude, en concertation avec les autres communes du secteur.

#### **7. SIEG / Convention Travaux Eclairage Public rue des Fontes suite à Enfouissement BT**

Le conseil municipal donne suite à la proposition du SIEG relative à la réalisation de travaux d'éclairage public rue des Fontes, pour un montant à la charge de la commune de 1 100,14 €, soit 50 % du montant H.T. des travaux.

#### **8. PDIPR**

Dans le cadre du Schéma Départemental de Développement Touristique, le conseil général du Puy-de-Dôme a décidé de mener, en concertation avec les territoires, une révision des itinéraires inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées). Ce point sera porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance de conseil municipal.

#### **9. Etude de 2 Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section I n° 1629 et 1630 sises place de la Bareyre à Saint-Sandoux.

#### **10. Parcelle cadastrée section I n°829 :**

Maryse MAUGUE quitte la séance. La parcelle cadastrée section I n° 829 sise en centre bourg semble être « un bien sans maître ». Le conseil donne son accord pour mandater Maître GRAULIERE pour effectuer les recherches nécessaires.

#### **11. Questions diverses :**

##### ➤ **Grange Place de la Bareyre :**

Le conseil revient sur sa décision d'acquisition de la grange place de la Bareyre cadastrée section I n° , une personne étant intéressée par cet immeuble.

##### ➤ **Garde-champêtre :**

Denis FOURNIER informe le conseil du projet de mutualisation de poste de garde-champêtre ou de policier municipal porté par la Communauté de communes les Cheires. Une évaluation des besoins des communes est en cours.

Séance levée à 22h55.

Le Maire

J.H. PALLANCHE